

Délibération 2024-61

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 septembre 2024,
sous la présidence de Willy BEAUVALLET, Vice-président Personnels, action sociale et
ressources budgétaires**

- Vu** le Code de l'Education ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération 2024-77 du 18 décembre 2023 portant approbation de la campagne d'emploi 2024 ;
Vu le relevé d'avis du CSA rendu en sa séance du 13 juin 2024,

Prend la délibération suivante :

Objet : Complément à la campagne d'emploi 2024

Le Conseil d'Administration approuve les postes ci-dessous en complément de la campagne d'emploi 2024,

Direction/ Composante	Type de la demande	corps	CNU ou discipline	profil court
UFR TT	Création	invité		master EEI
UFR droit	Création	MCF associé		licence professionnelle assistant juridique
Institut de Psychologie	transformation	MCF associé		psychologie clinique de la santé

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 37

Fait à Lyon, le 30 septembre 2024,

Quorum : 19

Présents et représentés : 27

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 4 octobre 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 octobre 2024